

Commission de Suivi de Site (CSS) BALAN

Compte-rendu de la réunion n° 8

du 03 décembre 2021

Salle René De Lucinges – Préfecture de Bourg-En-Bresse

(compte-rendu non approuvé)

Présents

Collège « Administration »

Pierre-Antoine ARVERS, chef du Bureau de Gestion Locale des Crises, Préfecture de l'Ain
Anthony FAUVET, BGLC (Bureau de Gestion Locale des Crises), Préfecture de l'Ain
Nicolas DENNI, adjoint chef UD 01, Inspecteur de l'environnement, DREAL - UD 01
Philippe ANTOINE, inspecteur de l'environnement, DREAL - UD 01
Soizic CORBINAIS, DDETS de l'Ain

Collège « Collectivités territoriales »

Patrick MEANT, maire de Balan
Philippe GUILLOT-VIGNOT, président de la communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM)

Collège « exploitants »

Romain PETROFF, directeur de l'établissement KEM ONE
Florent MORIZOT, directeur de l'établissement SK Functional Polymer
Béatrice COLIN, responsable HSEQ KEM ONE

Collège « riverains »

Jean-Pierre GABELLE, riverain

Collège « salariés »

Dominique MACRI, Membre CSE (comité social et économique) de SK Functional Polymer

Monsieur ARVERS ouvre la séance.

Un tour de table, pour que les membres de la CSS se présentent, est réalisé.

Approbation du compte rendu de la réunion du 4 décembre 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 4 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – PRÉSENTATION PAR LES EXPLOITANTS : KEM ONE et SK FUNCTIONAL POLYMER

Voir diaporama commun des sociétés KEM ONE et SK FUNCTIONAL POLYMER

M. PETROFF présente la plateforme et les activités de KEM ONE.

M. PETROFF indique que l'actionnaire actuel de Kem One, Monsieur Alain De Krassny, cède ses participations au fond d'investissement APOLLO.

M. PETROFF indique que le recyclage du PVC en Europe est réalisé actuellement que par des procédés mécaniques (broyage, réemploi) pour une quantité d'environ 900 kT/an. La société Kem One travaille au développement de procédés de recyclage chimique avec l'objectif d'obtenir un PVC recyclé présentant, in fine, les mêmes caractéristiques plastiques que du PVC neuf.

M. PETROFF souligne les actuelles difficultés rencontrées dans le domaine de recrutement, sur le site de Balan mais aussi sur les autres sites du groupe, notamment sur les métiers de la maintenance.

M. MORIZOT présente les activités de SK Fonctionnal Polymer.

M. MORIZOT indique que la capacité de production du site est de 5 kT/mois et que la demande commerciale actuelle est de 15 à 20 kT/mois. La demande ne peut évidemment pas être assurée actuellement.

M. MORIZOT indique également que l'usine va subir un arrêt d'approvisionnement d'éthylène au premier semestre 2022 du fait de l'arrêt technique de l'outil de production du fournisseur.

Ces éléments conduisent la société SK FP à privilégier actuellement la production des gammes clients traditionnels et à reporter les essais de production avec du GMA. M. MORIZOT indique qu'une demande de prolongation de la période de réalisation des essais industriels avec du GMA a été adressée à la préfecture.

M. MORIZOT indique que l'installation d'un nouveau gazomètre, en remplacement du gazomètre existant, est projetée. Un porter à connaissance a été adressé à la préfecture.

M. MORIZOT indique que la société SK FP travaille sur les compléments demandés par la DREAL et l'ARS sur le porter à connaissance relatif à l'utilisation pérenne du GMA.

M. PETROFF indique que les 2 sociétés, Kem One et SK FP travaillent sur le dossier de demande d'inscription de la plateforme de Balan sur la liste ministérielle des « plateformes industrielles ».

M. MEANT sollicite des explications sur ce que comprend la notion de « plateforme industrielle ».

M. PETROFF indique que la notion de « plateforme industrielle » a été introduite récemment par le code de l'environnement. Elle permet des mutualisations entre les industriels d'une même plateforme et permet que, dans le cadre de la gestion des risques industriels, les employés d'une même plateforme ne soient pas considérés comme des tiers l'un par rapport à l'autre (élément primordial dans la définition de la gravité des potentiels accidents industriels susceptibles de survenir au sein de la plateforme).

M. MACRI souhaite savoir si l'inscription de la plateforme de Balan en tant que « plateforme industrielle » peut constituer un atout pour le développement des activités.

M. ANTOINE indique qu'effectivement, si la plateforme de Balan n'est pas répertoriée comme « plateforme industrielle », alors les employés de Kem One sont considérés comme des tiers par rapport à l'établissement SK FP, et réciproquement. Cela peut générer des difficultés techniques pour les projets comme, par exemple, le respect des distances d'éloignement par rapport aux tiers ou l'inacceptabilité d'un risque industriel.

M. PETROFF indique que le dossier devrait être déposé dans les prochains mois à la préfecture.

M. ANTOINE rappelle que le dossier doit être présenté à la préfecture mais que la liste des « plateformes industrielles » est fixée par un arrêté ministériel.

M. PETROFF indique que le porter à connaissance relatif à la création d'une 3^e voie ferrée de garage des wagons de CVM et la modernisation de la flotte des wagons de CVM, dont la capacité passera de 56 T à 67 T par wagon, a été complété.

M. ANTOINE demande si les travaux de recherche sur le recyclage du PVC par voie chimique pourrait avoir une déclinaison industrielle sur le site de Balan.

M. PETROFF indique que la maturité de ces projets est plutôt à l'horizon 2026 / 2028 et que le site de Balan est une hypothèse d'implantation parmi d'autres.

M. DENNI indique qu'un dossier d'enregistrement pour un méthaniseur, qui sera installé de l'autre côté de la RD, a été déposé en préfecture le 30 novembre 2021. M. DENNI demande quels sont les liens de ce projet avec Kem One.

M. PETROFF indique que les terrains appartiennent à Kem One et qu'ils seront loués pour le projet. Néanmoins, il n'y a pas de lien technique, ni de rachat direct du gaz produit, entre le projet de méthaniseur et Kem One. M. PETROFF demande si le dossier sera instruit par la DREAL ou la DDPP. M. DENNI indique que le dossier de méthaniseur est instruit par la DREAL.

M. MEANT déplore que la mairie de Balan n'ait pas été d'avantage associée sur ce projet. Il indique que la mairie a été consultée uniquement sur l'usage futur du site lors de la cessation définitive d'activité mais pas sur le projet en lui-même. Il appelle l'attention de la DREAL sur les attentes et questionnements de la population de la commune de Balan sur un tel projet.

M. MACRI indique que ce projet avait été présenté sur d'autres communes également.

M. DENNI indique qu'effectivement plusieurs implantations ont été envisagées pour des projets similaires.

M. GUILLOT-VIGNOT indique, sans se positionner sur ce projet en particulier, que les projets de production d'énergie verte sont bien accueillis par la 3CM puisqu'ils vont dans le sens de la réduction de l'empreinte carbone du territoire.

II – PRESENTATION PAR LA DREAL (diaporama joint)

M. ANTOINE présente les actions pour les 2 industriels.

- Kem One :
 - 2 inspections réalisées en 2021 : Mesures de maîtrise des risques instrumentées et ATEX ;
 - 2 dossiers : étude de sismicité locale validée et dossier pour la 3^e voie ferrée en cours d'instruction ;
 - Pour 2022 : finalisation de l'instruction du dossier de la 3^e voie ferrée et instruction de la notice de réexamen de l'EDD.
- SK Functional Polymer :
 - 1 inspection réalisée en 2021 : émissions de COV ;
 - 2 dossiers : porter à connaissance pour l'utilisation de Magly et rénovation du gazomètre ;
 - Pour 2022 : finalisation des 2 dossiers susvisés.

III – PRESENTATION DU BGLC

M. ARVERS indique qu'un exercice PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été réalisé en 2021. Cet exercice a été réalisé sur la base du projet d'actualisation du PPI et a permis d'améliorer le document.

III – Questions diverses et échanges

M. ANTOINE indique que les exploitants ont demandé à ce que soit évoqué le projet de suppression du passage à niveau n°19.

M. GUILLOT-VIGNOT partage les informations à sa disposition et indique que le PN 19 est classée prioritaire compte tenu de son accidentologie.

Une étude de suppression de ce PN, pilotée par le conseil départemental de l'Ain, est en cours. Aucun calendrier de travaux n'est établi à ce jour.

M. ANTOINE rappelle que les collectivités territoriales doivent évoquer en CSS les projets d'aménagements autour des sites SEVESO. Néanmoins, le projet concerne une route départementale gérée par le conseil départemental et ce dernier n'est pas membre de la CSS de Balan.

La DREAL propose donc au président de la CSS que le conseil départemental soit invité à la prochaine CSS pour que l'avancement du projet de suppression du PN19 puisse être présenté en CSS, avec les éléments à date.

M. ARVERS valide cette proposition.

Après un dernier tour de table, M. ARVERS clôt la réunion en remerciant les participants.